



## PASSEPORT ET/OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MAJEURE RENOUVELLEMENT

**Le passeport biométrique d'une personne majeure est valable 10 ans et la carte nationale d'identité est valable 15 ans.**

La mairie agissant sous l'autorité de la préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction de votre dossier.

**La présence du demandeur est obligatoire lors de la demande et du retrait du passeport biométrique et/ou carte nationale d'identité.**

**L'original et la photocopie des justificatifs doivent obligatoirement être présentés.**

### DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- **Formulaire de demande** de carte nationale d'identité (remis au guichet).
- **Pré-demande en ligne** <https://passeport.ants.gouv.fr>. **Si** une demande des 2 titres est effectuée le même jour, possibilité de faire une pré-demande unique (<https://passeport.ants.gouv.fr>)

- **1 photo d'identité**, récente de **moins de 6 mois** et **conforme aux normes**.

- **Justificatif de domicile** de moins d'un an\*

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- **Timbre fiscal de 86€ à acheter au tabac, à la perception ou** <https://timbres.impots.gouv.fr>
- **Si vous possédez un passeport sécurisé\*** valide ou périmée de moins de 5 ans ou **un passeport non sécurisé\*** valide ou périmé depuis moins de 2 ans fournir la photocopie et l'original de celui-ci.
- **Si vous possédez un passeport sécurisé\*** périmé de plus de 5 ans **ou un passeport non sécurisé\*** périmé depuis plus de 2 ans **et** une carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée de **moins de 5 ans** fournir la photocopie recto-verso et l'original de celle-ci.
- **Si vous possédez un passeport sécurisé\*** périmé de plus de 5 ans **ou un passeport non sécurisé\*** périmé depuis plus de 2 ans **et** une carte nationale d'identité périmée **de plus de 5 ans** fournir la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.

**Si l'acte de naissance** ne permet pas de prouver la nationalité, **un justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

### DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

- **Si vous possédez une carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée)** valide ou périmée de moins de 5 ans fournir la photocopie et l'original de celle-ci.
  - **Si vous possédez une carte nationale d'identité périmée (plastifiée) de plus de 5 ans et un passeport valide sécurisé\* périmé de moins de 5 ans** ou non sécurisé\* périmé de moins de 2 ans fournir la photocopie du passeport et l'original.
  - **Si vous possédez une carte nationale d'identité périmé de plus de 5 ans et un passeport sécurisé\* périmé de plus de 5 ans** ou non sécurisé\* périmé de plus de 2 ans fournir la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.
- Si l'acte de naissance** ne permet pas de prouver la nationalité, **un justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

### DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) SUIVANT LA SITUATION

- **Pour les personnes mariées** souhaitant utiliser leur nom d'époux(se) **acte de naissance de moins de 3 mois avec mention du mariage ou acte de mariage récent de moins de 3 mois**.
- **Pour les personnes veuves** si vous souhaitez que l'indication veuf(ve) apparaisse devant le nom d'usage fournir un **acte de décès**.
- **Pour les personnes divorcées** souhaitant conserver l'usage du nom de leur ex-époux(se) **jugement de divorce**.

\* **Si vous possédez un justificatif de domicile (de moins d'un an) à votre nom**, un seul justificatif de domicile est nécessaire.

- Facture d'eau, d'électricité (même échéancier avec mois en cours), de gaz, de téléphone fixe ou mobile, ou d'abonnement internet.
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition.
- Quittance d'assurance habitation.
- Titre de propriété ou quittance de loyer.

\* **Si vous habitez chez un particulier (parents, ami) vous devez présenter les documents suivants :**

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge (**photocopie recto verso seulement**).
- Attestation signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez elle.
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (**original + photocopie**).

\***Passeport non sécurisé** : sur la couverture inscription « COMMUNAUTE EUROPEENNE »

\***Passeport sécurisé** : passeport non souligné (électronique) ou passeport souligné (biométrique) avec sur la couverture symbole sécurisé (cercle à l'intérieur d'un rectangle)



VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
Moult viel que Paris

**Pour tout renseignement :**

Service Accueil centralisé

Tél : 01 45 16 68 00

Rendez-vous le :

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Dépôt des dossiers sur rendez-vous :**

Mairie de Bry sur Marne

Accueil centralisé

1, grande rue Charles de Gaulle

94360 Bry sur Marne

**Service Passeport-CNI**

Lundi au vendredi

8h30-11h30/13h30-17h

Jeudi: 8h30-11h30

Samedi: 9h-11h30

**PASSEPORT ET/OU CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR PERSONNE MINEURE  
RENOUVELLEMENT**

**Le passeport biométrique d'une personne mineure est valable 5 ans et la carte nationale d'identité est valable 10 ans.**

La mairie agissant sous l'autorité de la préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction de votre dossier.

**La présence du représentant légal de l'enfant est obligatoire lors de la demande et du retrait du passeport et/ou de la carte nationale d'identité.**

**Si l'enfant est âgé de 12 ans ou plus sa présence est obligatoire lors de la demande et du retrait du passeport.**

**Si l'enfant est âgé de moins de 12 ans sa présence est obligatoire lors de la demande du passeport et/ou carte nationale d'identité.**

**L'original et la photocopie des justificatifs doivent obligatoirement être présentés.**

**DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)**

- Formulaire de demande** de carte nationale d'identité (remis au guichet).
- Pré-demande en ligne** <https://passeport.ants.gouv.fr> . **Si** une demande des 2 titres est effectuée le même jour, possibilité de faire une pré-demande unique (<https://passeport.ants.gouv.fr>)
- 1 photo d'identité**, récente de **moins de 6 mois** et **conforme aux normes**.
- Pièce d'identité** du parent demandeur.
- Justificatif de domicile\*** de moins d'un an du parent.
- Si garde alternée** : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an du second parent.

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)**

- Timbre fiscal de 17€ de 0 à 14 ans.**
  - Timbre fiscal de 42€ de 15 à 17 ans**  
**A acheter au tabac, à la perception ou <https://timbres.impots.gouv.fr>**
  - Si l'enfant possède un passeport sécurisé\*** valide ou périmée de moins de 5 ans ou **un passeport non sécurisé\*** valide ou périmé depuis moins de 2 ans fournir la photocopie et l'original de celui-ci.
  - Si l'enfant possède un passeport sécurisé\* périmé de plus de 5 ans** ou un passeport non sécurisé\* périmé depuis plus de 2 ans **et** une carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée de **moins de 5 ans** fournir la photocopie recto-verso et l'original de celle-ci.
  - Si l'enfant possède un passeport sécurisé\* périmé de plus de 5 ans** ou un passeport non sécurisé\* périmé depuis plus de 2 ans et une carte nationale d'identité périmée de plus de 5 ans fournir la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.
- Si l'acte de naissance** ne permet pas de prouver la nationalité, **un justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)**

- Si l'enfant possède une carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée)** valide ou périmée de moins de 5 ans fournir la photocopie et l'original de celle-ci.
  - Si l'enfant possède une carte nationale d'identité périmé de plus de 5 ans et un passeport valide sécurisé\* périmé de moins de 5 ans** ou un passeport non sécurisé\* périmé de moins de 2 ans fournir la photocopie du passeport et l'original.
  - Si l'enfant possède une carte nationale d'identité sécurisée (plastifiée) périmé de plus de 5 ans et un passeport sécurisé\* périmé de plus de 5 ans** ou un passeport non sécurisé\* périmé de plus de 2 ans fournir la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois.
- Si l'acte de naissance** ne permet pas de prouver la nationalité, **un justificatif de nationalité française** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation, etc.).

**DOCUMENTS A FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) SUIVANT LA SITUATION**

- Jugement** en cas de décision de justice (divorce, séparation, délégation d'autorité).
- En cas de demande d'inscription d'un nom d'usage** : un courrier du second parent avec la copie de sa pièce d'identité autorisant l'inscription d'un nom d'usage devra être produit.

\***Passeport non sécurisé** : sur la couverture inscription « COMMUNAUTE EUROPEENNE ».

\***Passeport sécurisé** : passeport non souligné (électronique) ou passeport souligné (biométrique) avec sur la couverture symbole sécurisé (cercle à l'intérieur d'un rectangle).

\***Voir au dos la liste des justificatifs de domicile recevables.**